

PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 09/2011

relatif au projet d'un accès routier à la station service et au centre commercial et construction d'un trottoir En Noyer Girod

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

INTRODUCTION

Le centre commercial sus mentionné (Micasa) a été l'objet d'une mise à l'enquête qui s'est déroulée du 4 octobre 2008 au 3 novembre 2008. L'aménagement d'une présélection sur la route communale de Noyer Girod demandée par le service des routes cantonal et d'un trottoir demandé par la Commune d'Etoy était compris dans le plan des aménagements extérieurs du projet.

Le terrain nécessaire à ces aménagements, 290 m² environ, sont cédés gratuitement au domaine public communal par la société propriétaire SEPRIC. Ces aménagements sont financés intégralement par ladite société dans le cadre de la construction du centre commercial. La mise à l'enquête du projet n'a suscité aucune remarque ou opposition.

Courant 2010, le service des routes cantonal a exigé une enquête séparée pour les aménagements routiers selon la loi sur les routes considérant l'enquête ordinaire de 2008 insuffisante en l'espèce. Cette deuxième enquête publique s'est déroulée du 12 juin 2010 au 12 juillet 2010 pendant les travaux d'aménagements (ouverture du centre à la fin août 2010). Cette deuxième procédure n'a également suscité aucune remarque ou opposition.

Afin de pouvoir adopter définitivement le dossier, le département des infrastructures exige une approbation formelle du dossier par le Conseil communal selon la nouvelle mouture de la loi sur les routes.

En conséquence, et afin de classer ce dossier, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETROY

1. vu le présent préavis municipal N° 09/2011
2. ouï le rapport de la commission d'urbanisme
3. Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. de ratifier les aménagements d'un accès routier à la station service et au centre commercial et la construction d'un trottoir en Noyer Girod tel que réalisés.

Ainsi adopté par la Municipalité en séance du 2 août 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire :

M. Roulet

S. Ruchet

Annexes : 1 plan des emprises et 1 plan d'aménagement

Délégués municipaux : M. Michel Roulet, Syndic
M. Pierre de Mestral, Municipal